## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Examen Jour férié Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

# Arrêté du 13 mars 2008 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur organisé au titre de l'année 2008 NOR: MTS00810816A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu le décret nº 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information :

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 3 février 1987 modifiant l'arrêté du 25 février 1983 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages pour l'organisation de certains concours et examens portant sur le traitement de l'information relevant du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'orgnisation, le programme et la nature des épreuves des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête:

#### Article 1er

Les épreuves écrite et orale de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur se dérouleront dans chaque région.

#### Article 2

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur organisé au titre de l'année 2008 :

M. Mariaud (Jean-Paul), président, secrétaire général à la direction départementale de l'emploi de la formation professionnelle de la Haute-Vienne ;

Mme Sazy (Sylvie), attachée d'administration à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Debrion (Marie-Claude), inspectrice des affaires sanitaires et sociales du Rhône;

Mme Dulau (Marie-Claire), attachée à la direction générale du travail ;

M. Falconnier (Jean-Luc), inspecteur du travail à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France ;

M. Zhu (Yuan-Fa), attaché d'administration à la direction de l'administration générale du personnel et du budget ;

M. Gay (François), agent contractuel de 1<sup>re</sup> catégorie à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

M. Schiele (Vincent), attaché d'administration à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Shammas (André), inspecteur du travail à la direction régionale de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire.

### Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 2008.

Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur des carrières et des compétences, D. Mathieu